

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-2, L. 2121-3 et L. 2121-10 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2121-4 ;

Vu la délibération n°12 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 19 août 2025 relative à la validation d'un bail emphytéotique par la commune de Saint-Genès ;

Vu la délibération n°71 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 septembre 2022 relative à la Société des Bâti de Services d'Occupation d'Équipement (SBSO) Toulonaise et du Centre d'Innovation de Recherche en Technologie (CIRTEC) ;

Vu la délibération n°7 du Conseil Communautaire de Limoges Métropole du 17 août 2025 relative à l'adoption de la loi de localisation publique du plan des zones de répartition des tâches de la Communauté ;

CONSIDÉRANT que le Maire de Saint-Genès a été mis à la disposition de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) FCI Limousin a exprimé la volonté de s'installer dans les locaux qu'elle occupe ;

DÉCIDE

De proroger la convention d'occupation des locaux à compter du 1^{er} juillet 2025 pour une durée de 18 mois à compter du 17 décembre 2024 ;


D'attribuer un subside de 20 % au titre de 20 % afin de compenser les dépenses engagées par la commune en matière d'occupation des locaux par :

- La démolition partielle des locaux ;
- Les travaux de rénovation ;
- La fourniture de l'eau de service au sein de l'immeuble ;

DÉCISION

Décision concernant un avenant n°2 à la convention d'occupation de locaux du domaine public avec la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) FCI Limousin

1 DOCUMENT - Publié le 17 Juillet 2025

 **26955.pdf**
(.pdf, 273,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**